

*Initiatives ministérielles*

On nous a dit comment sept grandes sociétés sur dix qui produisent des semences dans le monde sont des compagnies de produits pharmaceutiques et chimiques. Ce n'est pas une coïncidence. Il est évident que ces compagnies voient un lien entre les produits chimiques et la production des semences. Et ces liens ne se noueraient pas si l'on ne s'attendait pas à ce qu'ils soient profitables.

• (1250)

Nous avons assisté à une concentration accrue et rapide de ces entreprises de produits chimiques et pharmaceutiques. Dans les années 1970, 30 compagnies produisaient des produits chimiques agricoles; elles ne sont plus que 12. L'industrie elle-même s'attend à ce qu'au tournant du siècle il n'en reste plus que 6.

Comme le ministre de la Défense nationale l'a mentionné, six ou sept sociétés dans un secteur donné ne constituent pas un monopole. Mais cela représente sûrement un oligopole, ce qui revient à peu près au même. Cette situation les rend susceptibles d'exercer le même genre d'activités dont nous avons constaté l'existence dans le secteur du pétrole et du gaz, où notamment il y a régulièrement des allégations de fixation des prix concertée.

Le fait qu'un secteur donné ne compte que six ou sept compagnies, surtout lorsqu'elles fonctionnent à l'échelle internationale, rend tout le secteur vulnérable aux abus, à la fixation des prix et à l'émergence de tendances qui n'avantageront évidemment pas les milliers de petits producteurs, notamment les compagnies de distribution de semences qui comptent sur ces sociétés pour les obtentions végétales.

Un autre problème est l'accès à des variétés de semences et le coût des semences pour l'agriculteur. Le député a signalé que les pressions dans ce domaine sont exercées par les grandes compagnies de semences. Chose certaine, ces sociétés de semences veulent notamment se tailler une plus large part du secteur des semences. Il n'est pas difficile de prévoir que le jour viendra sous peu où elles voudront faire en sorte que les agriculteurs paient des redevances pour le grain qu'ils cultivent sur leur exploitation et dont ils espèrent se servir comme semence.

Ce genre de tendances est déjà manifeste, par exemple, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays qui ont présenté ce genre de projet de loi. On retirerait ainsi aux agriculteurs du pays une très importante source de semences.

Pour ce qui est des coûts, on réduit la contribution de la population en général aux coûts de production de semences au Canada. Le ministre de la Défense nationale a signalé qu'en vertu de ce projet de loi, 60 p. 100 des redevances seront versées aux obtenteurs publics. Cependant, il faut remarquer que l'argent en question remplacera sans aucun doute les crédits qui seront ensuite supprimés dans les budgets à venir du gouvernement.

Ce qui se passera en définitive, c'est que les agriculteurs au Canada, dont le nombre diminue très rapidement, supporteront de plus en plus les coûts de production de semences, alors que la population en général verra sa contribution réduite. Manifestement, si on se fie aux prévisions quant aux revenus des agriculteurs et des exploitations agricoles familiales au Canada, rien ne justifie de transférer ces coûts de façon aussi massive du secteur public à ce petit groupe d'intéressés. Après tout, la population en général profite d'une économie agricole saine.

Deuxièmement, au sujet des obtentions végétales au Canada, je veux rappeler au gouvernement le vieil adage selon lequel on ne change pas une formule gagnante. Nous avons un bilan extrêmement positif à cet égard au Canada. Notre système d'obtentions végétales est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Les variétés de blé et de colza canola que nous avons mis au point au fil des ans comptent parmi les meilleures du monde sur le plan de la productivité et de la résistance aux maladies. La valeur du travail effectué par les obtenteurs publics au Canada ne fait aucun doute. J'ai trouvé intéressant que le secrétaire parlementaire, qui est originaire de Huron—Bruce, je crois, ait cité un exemple d'obtention végétale couronnée de succès pour les haricots. Cette obtention végétale a été effectuée dans le cadre d'un programme d'obtention public; ce qui prouve bien encore une fois la pertinence et l'utilité d'un tel programme dans notre pays.

Il est intéressant, je pense, de constater également que, quand on a entrepris de grands essais dans l'État du Dakota du Nord, dont les conditions économiques, de croissance et de sols sont très semblables à celles de la province de Saskatchewan, les variétés obtenues au Canada dans le secteur public étaient toujours supérieures à celles obtenues par des obtenteurs privés des États-Unis et d'Europe. Nous devrions apporter tout notre appui à ce système d'obteneur public, au lieu d'en compromettre l'adoption en proposant maintenant ce projet de loi.